

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 15/12/2025

Date de la convocation :
09/12/2025
Date d'affichage :
09/12/2025

L'an 2025 et le 15 décembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle des fêtes de Froeschwiller sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres :
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 33

Présents : ISEL Roger :

Titulaires :

MMES : CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, SCHALL Nathalie, STIEFEL Martine, STURM Céline, WEINLING HAMEL Elisabeth,

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLIPFEL Jean-Louis, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane,

Suppléants avec délégation vote :

MM : DEUTSCH Laurent représente CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, ROMIAN Serge représente SCHERTZ Christophe,

Suppléants sans délégation vote :

MM. : HERRMANN Pierre, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROCCHI Jacques, ROS Jean-Charles,

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MME : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille est représentée par DEUTSCH Laurent, WALTER Clarisse donne procuration à M. CUNTZ Freddy,

MM : KLEIN Mathias donne procuration à TRITSCHBERGER Hervé, MALL Philippe, SCHERTZ Christophe représenté par ROMIAN Serge,

Elus suppléants excusés :

MM : HEBTING Benoit, SCHAEFER Marc

Elus absents :

Titulaires :

MM : RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique,

Suppléants :

MME MESSER Caroline

MM : FISCHER Alain, HOCH Georges, WEHRUNG Freddy

Secrétaire de séance : PETER Guillaume

Réf : 067.2025
Vote : A l'unanimité
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Oui

067.2025 : Appel à manifestation d'intérêt pour la solarisation du patrimoine public : choix du lauréat.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°057.2024 du conseil communautaire en date du 14.10.2024 : « Stratégie de développement du solaire photovoltaïque sur le territoire »,

Vu la délibération n°030.2025 du conseil communautaire en date du 16.06.2025 : « Organisation d'un appel à manifestation d'intérêt pour la solarisation des bâtiments publics du territoire et intégration de bâtiments intercommunaux »,

Considérant le plan d'action défini en vue du développement des énergies renouvelables en ce qui concerne le solaire photovoltaïque via :

L'organisation d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes du territoire, et portant sur la détection et sélection d'un ou plusieurs opérateurs de centrales photovoltaïques sur des sites publics proposés par les communes,

L'organisation d'un achat groupé entre particuliers du territoire pour développer des installations photovoltaïques privées,

Considérant la démarche TEPOS 2037,

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt « solarisation du patrimoine public » conduit par la communauté de communes, et les candidatures assorties d'offres réceptionnées,

Vu l'avis favorable de la commission ad'hoc « solarisation », réunie le 09.12.2025,

Considérant que plusieurs réunions avec les élus du territoire ont permis au président de proposer cette délibération en conseil communautaire, notamment le dernier conseil des maires et dernier bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 1^{er} vice-président M. Guillaume PETER, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Transition écologique, mobilité et développement durable,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **De retenir le groupement « Energies en Nord Est (Attigny)/See You Sun (Cession-Sevigne) » pour une partie des projets potentiels identifiés par la communauté de communes, à savoir :**

Site	Adresse	Précisions
Espaces extérieurs de la maison des services et des associations (lot parkings)	1, rue de l'Obermatt 67360 Durrenbach	Propriété intercommunale
Bâtiment périscolaire de Durrenbach	Impasse verte/place de l'église 67360 Durrenbach	Propriété intercommunale
Bâtiment périscolaire de Hegeney	Rue principale 67360 Hegeney	Propriété intercommunale
Bâtiment périscolaire de Lembach	Rue des écoles 67250 Lembach	Propriété intercommunale
Maison rurale de l'Outre Forêt	1, rue de l'église 67250 Kutzenhausen	Propriété intercommunale
Bâtiments innovants	18-20 rue Hattenweg 67250 Preuschedorf	Propriété intercommunale
Maison	84 Grand rue 67360 Woerth	Propriété intercommunale

- **De retenir le groupement « Enovos (Metz) /Electricité Veit (Souffelweyersheim) » pour une partie des projets potentiels identifiés par la communauté de communes, à savoir :**

Site	Adresse	Précisions
Halte-garderie - micro-crèche « Boucle d'Or » à Morsbronn-les-Bains	42 rue principale 67360 Morsbronn-les-Bains	Propriété communale, mis à disposition de la communauté de communes
Chaufferie intercommunale « l'écorce »	RD86 67360 Durrenbach (à proximité du bâtiment ci-dessus)	Propriété intercommunale, en affermage auprès d'un exploitant (ES services énergétiques)

- **De noter que pour les sites suivants, aucune candidature et offre n'a été réceptionnée, la solarisation de ces équipements devant faire l'objet de consultations spécifiques, le cas échéant :**

Site	Adresse	Précisions
Espaces extérieurs de la maison des services et des associations (lot plateforme SDEA)	1, rue de l'Obermatt 67360 Durrenbach	Propriété intercommunale
Gymnase intercommunal « les cuirassiers »	2 rue Victor Hugo 67360 Woerth	Propriété intercommunale
Halls K'ro	22-24 rue Hattenweg Preuschdorf	Propriété intercommunale

- **D'inviter les communes participant à cet appel à manifestation d'intérêt à se positionner sur les propositions des candidats relatifs à leurs potentiels projets identifiés et à notifier leur délibération à la communauté de communes,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/12/2025

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance,
PETER Guillaume

Le président,
ISEL Roger